

Expéditeur :
ASEOR
64 rue de Paris
91400 Orsay
aseor91@gmail.com

Destinataire :
Monsieur le Maire d'Orsay
2 place du Général Leclerc
91400 Orsay

Copie : Préfecture de l'Essonne, M. Jean-Luc Abouchar - Directeur du Développement Territorial de Paris-Saclay

Lettre ouverte

Objet : Permis d'aménager de l'espace public pour le projet du centre-ville

Orsay, le 16 août 2025

Monsieur le Maire,

En l'absence de retour à notre courriel daté du 17 février dernier, nous nous permettons de solliciter à nouveau votre service d'urbanisme concernant la consultation du permis d'aménager l'espace public (*la place, les sentiers et trottoirs en périphérie du projet, la signalisation, l'espace cyclable et les dénivelés...*) relatif aux travaux de réaménagement du centre-ville. Nos interlocuteurs du service de l'urbanisme de l'Agglomération Paris-Saclay nous ont invités à renouveler cette demande auprès de vos services communaux. Afin de mieux informer le public dans le cadre de ce programme déclaré d'intérêt général, nous souhaiterions savoir quelle serait la meilleure manière de formuler cette demande ? Le document concerné est-il encore en cours de finalisation ou est-il d'ores et déjà validé et prêt à être diffusé ?

Une réunion d'information s'est tenue le 10 juillet en présence des commerçants, de vous-même, de l'adjoint au commerce M. Saussol, ainsi que du promoteur, M. Bruno Halluin, président de Dream Promotion. Afin de mieux partager les éléments présentés, pourrions-nous disposer d'une copie numérique de la présentation qui a été faite à cette occasion ? **En effet, lors de notre réunion publique de novembre 2023**, plusieurs Orcéens avaient soulevé des interrogations précises, ci-dessous, que nous vous avons également transmises. À ce jour, ces questions demeurent sans réponse, suscitant une attente légitime.

Enfin, l'Assemblée citoyenne pour le climat a restitué ses travaux le 3 juillet dernier. Il avait alors été indiqué que les différentes présentations seraient mises en ligne sur le site de la Mairie. Pourriez-vous nous préciser quand cette mise en ligne sera effective ?

Conscients de la complexité des enjeux urbanistiques, nous estimons essentiel d'instaurer un dialogue constructif et transparent entre les différents acteurs. À ce titre, l'ASEOR s'attache à favoriser une meilleure compréhension de ces sujets auprès des citoyens, afin de renforcer leur information et leur participation.

Concernant les risques naturels :

- La révision du PLU ne semble pas intégrer le risque de remontée de nappe phréatique, pourtant souligné par la Mission régionale d'autorité environnementale : pouvez-vous nous éclairer à ce sujet ?
- Quelles sont les mesures préventives envisagées ?
- Un état des lieux des bâtiments alentour est-il prévu avant le démarrage du chantier ? Le cas échéant, qui en assure la prise en charge ?
- Pourquoi aucune étude de sol ne semble-t-elle avoir été menée, alors même que la zone est classée en risque « existant et important » pour le phénomène de retrait-gonflement des argiles ?
- Existe-t-il un registre des effondrements observés dans la commune ?
- Des garanties peuvent-elles être apportées quant à la stabilité de la chaussée ?
- Le réseau d'eau pluviale est-il aujourd'hui dimensionné pour accueillir les futurs aménagements, au vu des remarques de la Mission régionale d'autorité environnementale ?

Concernant le chantier :

- Quelles sont les plages horaires envisagées pour les travaux ?
- Quelles dispositions sont prévues pour assurer la sécurité des piétons, en particulier des écoliers et des personnes âgées ?

Sur la circulation et le stationnement :

- Un plan global de circulation est-il acté, en lien avec les différents chantiers en cours ou à venir (*rue Charles de Gaulle, hôpital, rue du Lycée...*) ?
- Quelles rues seront accessibles aux engins de chantier ?
- Quel sera l'impact sur le stationnement local et quelles alternatives sont envisagées pour les riverains ?

Enfin, concernant les commerces de proximité :

- Des mesures spécifiques sont-elles envisagées pour soutenir l'activité des commerçants pendant les travaux (*accès, visibilité, stationnement...*) ?

Au regard de ces nombreuses interrogations, nous pensons qu'une réunion publique d'information serait précieuse pour répondre aux attentes des habitants.

Si une telle initiative ne pouvait être portée par la municipalité, l'ASEOR se tient prête à organiser une rencontre citoyenne au mois de septembre, en lien avec les services concernés, afin de permettre un échange ouvert et documenté.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Lucie Lebens, présidente de l'ASEOR, et les membres du bureau